

6. Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR)

22. Le REIR «constitue un outil de travail pour les différents ministères et organismes lorsqu'ils ont à considérer et à mener à bien une initiative réglementaire; il est donc utile à la fois aux ministres et au public». D'après la Direction des affaires réglementaires, «le degré d'analyse et de description du REIR varie selon l'importance et la portée de l'impact vraisemblable de la réglementation». En outre, «il incombe au ministère ou à l'organisme responsable du règlement de rédiger le REIR». La Direction des affaires réglementaires fait le nécessaire (soutien et remise en question) pour assurer le respect de la politique gouvernementale.

23. Voici les différents éléments du REIR :

- **Description** : Cette section explique la raison d'être du projet, sa nature et la manière dont il sera exécuté.
- **Solutions de rechange envisagées** : Elles peuvent englober le statu quo ou d'autres instruments comme des impôts, des dépenses directes, des normes consensuelles, ou des permis négociables. On devrait préciser les motifs du rejet de ces options.
- **Compatibilité avec la politique de réglementation et le Code du citoyen** : Il faut donner des précisions à cet égard.
- **Répercussions prévues** : Les principaux points précisés par la Direction des affaires réglementaires (DAR) sont les suivants :
 - On procède à une analyse des coûts et des avantages lorsqu'on s'attend à ce que les nouveaux règlements aient des répercussions importantes. (Chaque ministère décide de ce que constituent des répercussions importantes.)
 - L'impact est mineur «lorsque [...] un ou deux secteurs de l'économie peuvent s'attendre à des coûts marginaux et lorsqu'il n'y a pas de menaces pour l'un ou l'autre des segments de la population ou la viabilité des entreprises».
 - On décrit les effets distributifs sur l'industrie, le gouvernement, la main-d'oeuvre, les consommateurs et le grand public.
 - On décrit séparément les coûts et les avantages.
 - On devrait indiquer les autres impacts qui peuvent intéresser les ministres ou le public.
 - On devrait préciser la méthode envisagée pour le recouvrement total ou partiel des coûts, le cas échéant.
 - La profondeur de l'analyse devrait être fonction de l'importance du règlement et de son impact potentiel.
- **Observation** : Le ministère ou l'organisme explique la stratégie adoptée pour assurer l'observation du règlement et décrit les mécanismes d'application déjà en place ou prévus.
- **Contact** : Le nom de la personne à qui la DAR ou d'autres parties intéressées peuvent s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements.
- **Paperasserie administrative et répercussions sur la petite entreprise** : Les ministères et organismes précisent les changements en matière de paperasserie ainsi que les incidences particulières sur la petite entreprise.